

Nota : un relevé de propositions résumé figure à la fin de ce document.

Ordre du jour

I -	Ouverture de la réunion par Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER).....	5
II -	Introduction par Michel Chauveau	6
III -	État d'avancement des cinq propositions faites lors du premier Conseil.....	8
1-	Accompagnement des OF en matière d'agrément suite à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »	8
2-	Présentation des certifications professionnelles sous forme de « blocs de compétences »	8
3-	Insertion professionnelle des enseignants de la filière équestre.	10
4-	Intégration des demandes des usagers dans les formations d'enseignants et de responsables de centres d'équitation.	10
5-	Évolution de l'offre et de la demande de chevaux ; conséquences pour la formation des éleveurs.	11
IV -	Informations données sur la problématique de recrutement au sein du secteur course par Guillaume Blanc (Question diverse)	12
V -	Présentation du cahier spécial Métiers et formations d'équi-ressources, édition 2020	13
VI -	Présentation de l'offre de formation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par Joël Rigal et Héloïse Giordano.....	14
VII -	Information donnée sur les métiers du soin dans la filière équine par Jacques Guérin et Charlène Lourd	15
VIII -	Présentation de l'offre de formation de l'IFCE par Jean-Michel Pinel et Maud Dupuy d'Uby	16
IX -	Autres questions diverses.....	17
X -	Conclusion de la réunion.....	18
	Relevé de propositions actualisées au 4 mars 2020.....	18
	Propositions initiales	18
	Propositions complémentaires	19

Conseil Emploi Formation

Compte rendu de la séance du 4 mars 2020



Date de rédaction du compte rendu : 24 Mars 2020

Présents :

<i>Institution</i>	<i>Fonction</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Directeur de l'accompagnement filière</i>	Guillaume	Blanc
<i>SFET - Société française des équidés de travail</i>	<i>Chargée d'étude</i>	Clémentine	Bonnin
<i>AFASEC - Association de formation et d'action sociale des écuries de courses</i>	<i>Directeur général</i>	Didier	Budka
<i>IFCE- Omeffe - Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations filière équine</i>	<i>Ingénieure de projets et de développement</i>	Françoise	Chastanet
<i>CEF - Conseil de l'emploi et de la formation</i>	<i>Président</i>	Michel	Chauveau
<i>CPNE-EE - Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (Association de Gestion)</i>	<i>Président</i>	Michel	David
<i>SHF - Société hippique française</i>	<i>Directeur</i>	Guillaume	de Thoré
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Ingénieure de formation</i>	Florence	Delisle
<i>La Bergerie nationale de Rambouillet</i>	<i>Directeur</i>	Roland	Delon
<i>Equi-ressources - IFCE</i>	<i>Directrice</i>	Tiphaine	Drouot
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Adjointe au directeur du pôle formation professionnelle et sportive</i>	Maud	Dupuy-d'Uby
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Directeur Général</i>	Jean-Roch	Gaillet
<i>DGER - Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAA</i>	<i>Cheffe du bureau des diplômes de l'enseignement technique</i>	Héloïse	Giordano
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Chargée de projets</i>	Chantal	Goulin
<i>CNOV - Conseil national de l'ordre des vétérinaires</i>	<i>Président</i>	Jacques	Guérin

<i>CPNEE-EE - Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (collège employeur)</i>	Trésorière de l'AG CPNE EE	Dominique	Hennion
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Ingénieure de projets et animatrice réseau</i>	Marion	Leveau
<i>IFCE- Omeffe - Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations filière équine</i>	<i>Ingénieure de projets et de développement</i>	Charlène	Lourd
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Directrice générale adjointe</i>	Florence	Méa
<i>DS3A - Ministère des Sports</i>	<i>Adjoint au chef du bureau de la sécurité des publics et des pratiquants</i>	Pierre	Ollivier
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Directeur du pôle formation professionnelle et sportive</i>	Jean-Michel	Pinel
<i>Inspection de l'enseignement agricole</i>	<i>Inspecteur de l'enseignement agricole à compétence pédagogique</i>	Joël	Rigal
<i>DGPE - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - MAA</i>	<i>Adjoint au chef du bureau du cheval et des institutions des courses</i>	Florent	Romagoux
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Responsable du département pédagogique</i>	Nicolas	Sanson
<i>DGER - Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAA Bureau des diplômes de l'enseignement technique</i>	<i>Chargée de mission rénovation des formations et des diplômes</i>	Nadège	Sené
<i>FFE - Fédération française d'équitation</i>	<i>Adjoint de la directrice technique nationale</i>	Olivier	Simon
<i>DGER - Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAA</i>	Directeur général	Philippe	Vinçon

Excusés :

<i>Institution</i>	<i>Fonction</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
<i>SFET - Société française des équadés de travail</i>	<i>Chargée de la formation</i>	Magali	Bogaert
<i>CPNEE-EE - Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (collège employeur)</i>	Présidente	Fabienne	Bondon
<i>CPNE-EE - Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (collège salarié)</i>	Secrétaire général	Alain	Charanton
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Responsable du département recherche</i>	Marion	Cressent
<i>FNC - Fédération nationale du cheval</i>	<i>Présidente</i>	Marianne	Dutoit
<i>DS3B - Ministère des Sports</i>	<i>Cheffe du bureau des métiers de l'animation et du sport</i>	Annie	Lambert-Milon
<i>DS2 - Ministère des Sports</i>	<i>Sous-directeur DS3</i>	Marc	Lemercier
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Président du conseil d'administration</i>	Jean-Michel	Marchand
<i>FNC - Fédération nationale du cheval</i>	<i>Directrice</i>	Armelle	Renard
<i>DGPE - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - MAA</i>	<i>Chargée d'étude au Bureau Cheval et institutions des courses</i>	Agnès	Rimbert
<i>Expert</i>	<i>Doyen honoraire de l'inspection de l'enseignement agricole (MAA) - Ancien délégué à l'emploi et aux formations (MJS)</i>	Hervé	Savy
<i>IFCE- Omeffe - Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations filière équine</i>	<i>Directrice</i>	Carole	Troy
<i>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation</i>	<i>Président du conseil scientifique</i>	Étienne	Verrier

I - Ouverture de la réunion par Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER)

L'enseignement agricole et la recherche doivent contribuer à l'adaptation de la filière équine face aux transitions numérique, énergétique et agro-écologique.

Pour y parvenir, la DGER travaille autour de cinq axes :

- Création de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) né de la fusion entre l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) au 1^{er} janvier 2020.
- Soutien à la recherche répondant aux besoins des agriculteurs. La recherche n'est plus descendante, les agriculteurs sont impliqués dans les recherches et contribuent aux innovations. Ainsi, agriculture, recherche et enseignement se combinent.
- Restructuration de l'enseignement supérieur :
 - L'enseignement agronomique se compose de douze établissements publics et six établissements privés regroupés par le ministre en deux pôles. Le pôle SACLAY, qui a pour objectif de réunir au sein d'un ensemble bâtementaire l'ensemble des activités d'enseignement, de formation et de recherche d'AgroParisTech et des laboratoires de l'Inrae. Le pôle Institut Agro, né en janvier 2020 du regroupement de Montpellier SupAgro et d'Agrocampus Ouest, dont l'objectif est d'accompagner la transition agroécologique de l'agriculture européenne.
 - L'enseignement vétérinaire se compose de quatre écoles dans lesquelles de gros efforts ont été fait pour accueillir davantage d'étudiants. A la rentrée 2021, au-delà des compétences techniques, un quart des étudiants sera sélectionné à partir d'un entretien vérifiant la capacité humaine à être vétérinaire en faisant preuve d'un bon contact relationnel et d'empathie. Si cet entretien est apprécié du ministère des Finances qui verra ainsi baisser le coût des écoles préparatoires, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche s'inquiète du raccourcissement de la durée de la formation vétérinaire.
- Redynamisation de l'enseignement agricole comptant 160 000 élèves de la classe de quatrième au BTS. La formation proposée est diversifiée et se répartit équitablement avec 25% des élèves en agriculture et industries agroalimentaires, 25% sur la filière forêt-bois et les métiers de l'environnement et des paysages, 25% en filière générale, 25% aux services à la personne et aux territoires. Bien que le taux d'insertion professionnelle soit supérieur à celui du ministère de l'Éducation nationale (+10 points), on observe une érosion régulière des effectifs (-2000 jeunes à la rentrée 2018 et seulement +1000 en apprentissage). Depuis 2019, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé à destination du grand public une grande campagne de communication pour informer et valoriser les formations de l'enseignement agricole et leurs débouchés : « [l'Aventure du vivant](#) ».
- Rénovation de l'offre de formation nécessaire pour certains diplômes vieillissants. S'il n'y a pas apparition de nouveau métier, il y a toutefois de nouvelles techniques qu'il faut inclure dans les formations. Lors de leur formation les élèves apprennent aussi le savoir-être et la relation aux autres. L'enseignement agricole est un bel exemple de cet apprentissage notamment par la voie de l'apprentissage. Le bac professionnel permet aussi à des jeunes en rupture avec l'éducation nationale de renouer avec la formation. Et s'ils ne travailleront pas

tous dans la filière équine, la formation par le cheval aura permis leur « remise en selle » scolaire. D'ailleurs, les élèves en bac général réussissent en moyenne, mieux (+1,5 points) en établissement agricole qu'en établissement classique. L'enseignement agricole est très déconcentré, il peut donc s'adapter aux besoins de proximité (entreprise, commerce) et il est important de permettre à des jeunes de pouvoir monter à cheval en parallèle de leurs études.

II - Introduction par Michel Chauveau

L'Ifce a maintenant 10 ans ; le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) succède au Conseil de formation créé dans le contexte de l'époque. Inscrit dans le cadre du nouveau Contrat d'objectif et de performance (COP 2018-2022) de l'Ifce signé par les ministères de tutelles et préparé avec eux, le CEF est un outil pour mettre en œuvre sa mission d'institut technique au service de la filière, en se souciant davantage de l'adéquation entre emploi et formation.

Ce conseil est composé des différents représentants de la filière, les partenaires sociaux (employeurs et employés), la fédération sportive délégataire, les sociétés mères, des experts de diverses origines, les représentants des autres conseils ou comités de l'Institut, les ministères de tutelle, l'Ifce et ses services, dont le pôle formation professionnelle et sportive, équi-ressources et l'Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations.

Michel CHAUVEAU présente au DGER et au groupe les personnes présentes et les nouvelles. Il indique celles qui sont excusées. Il le remercie pour la qualité de son accueil et l'aide de ses services et de l'inspection de l'enseignement agricole pour la préparation de cette réunion, comme pour ses propos d'ouverture, qui permet au CEF d'articuler ses travaux avec les orientations prioritaires du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et de sa DGER.

Il souligne l'importance pour lui d'avoir pu organiser cette deuxième réunion au MAA, avec une ouverture à ce niveau, la première ayant été organisée au ministère des Sports (MS) et ouverte par le directeur adjoint du cabinet de la ministre. Un tel engagement et soutien des ministères de tutelle le conforte dans sa mission de président du CEF.

Un dossier de séance est remis à chacun des membres au sein duquel est consultable : le compte rendu du premier conseil de l'emploi et de la formation, la liste des membres présents ainsi que le rapport définitif « Prospective des emplois en fabrication d'articles de sellerie-harnachement » dont la méthodologie avait été présentée par Carole Troy lors de la première séance.

Échange entre les membres et Philippe Vinçon et son équipe.

Jacques Guérin (CNOV) souligne l'importance de faire en sorte que les élèves ne soient pas amenés par leur passion à suivre des formations qui ne correspondent pas aux besoins du marché. Certains choix d'orientation engendrent de la désillusion. Il y a, certes, un enseignement très cadré et recherché, mais il faut rester vigilant pour certaines formations moins structurées ou aux débouchés incertains.

Olivier Simon (FFE) rappelle que la filière équine est très particulière, avec une articulation entre deux tutelles : celle du MS et celle du MAA. Cette articulation peut être à l'origine de freins, notamment pour les passerelles entre diplômes. Les formations sous la tutelle du MS permettent l'encadrement sportif tandis que les formations du MAA sont orientées vers la production. La réalité économique du marché repose davantage sur l'utilisation de l'animal plutôt que sur sa production. Nombreux sont les jeunes en baccalauréat professionnel conduite et gestion des entreprises hippique (Bac pro CGEH) qui s'orientent par la suite vers le brevet professionnel (BPJEPS) pour l'enseignement de l'équitation. Il nous faut donc imaginer des passerelles pour que ces jeunes puissent anticiper et préparer leur avenir lorsqu'ils s'orientent vers les métiers de l'encadrement.

Philippe Vinçon remercie les membres du CEF pour leur engagement dans ce conseil. Il évoque la volonté du MAA d'intégrer davantage le jeune au cœur du marché du travail et remettre le contexte économique au centre des formations. L'objectif est de mieux adapter les formations pour répondre aux besoins et aux enjeux locaux. Pour y parvenir, il faut agir aussi bien au sein de ce conseil qu'auprès des établissements pour enclencher concrètement les évolutions de formations. C'est pourquoi il faut prioritairement travailler en concertation avec les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

À ce titre Michel Chauveau rappelle que le Conseil de l'emploi et de la formation est un lieu de concertation largement ouvert et une instance de propositions.

Il présente ensuite l'ordre du jour, sa méthode d'élaboration (en concertation préalable avec les membres du CEF), son organisation en trois temps (point d'avancement des propositions faites antérieurement, échange d'informations en vue de diagnostics partagés, débats) et la méthode de travail pour le suivi des propositions : de nombreux échanges ayant eu lieu depuis septembre, seul un bref rapport en sera fait en séance (complété, si nécessaire, par la diffusion ultérieure de documents de travail détaillés), suivi d'un débat et de propositions pour la suite du travail.

III - État d'avancement des cinq propositions faites lors du premier Conseil

1- Accompagnement des OF en matière d'agrément suite à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Rapporteuse : Maud Dupuy d'Uby

Cette proposition fait suite à la présentation d'Annie Lambert-Milon sur les certifications lors de la première réunion du CEF de septembre dernier. À partir de janvier 2021, les organismes de formations doivent être certifiés pour bénéficier de fonds publics. Ce 23 septembre 2019, les membres s'inquiétaient de la faisabilité pour les organismes de formations de la filière équine de répondre à temps aux critères de certification.

Les personnels du pôle formation professionnelle et sportive (PFPS) de l'Ifce ont sondé les organismes de formations (OF) inscrits sur la liste réalisée par équi-ressources. Cette dernière n'étant toutefois pas exhaustive, il est difficile d'estimer le niveau réel de connaissance de la loi par l'ensemble des OF, notamment les centres accueillants peu d'élèves. Ce sondage a néanmoins permis d'estimer l'état de connaissance de la loi par un certain nombre.

- 32 organismes de formations ont répondu aux sondages :
 - 80% des OF ayant répondu connaissent les obligations pour la certification,
 - 72% des OF ayant répondu souhaitent recevoir de l'information à ce sujet.

L'intégralité des données est disponible sur [le support de présentation](#) réalisé par Maud Dupuy d'Uby.

Proposition de nouvelle orientation :

Il convient de vérifier l'exhaustivité du recensement fait par le service d'équi-ressources. Pour y parvenir un groupe de travail composé de Maud Dupuy d'Uby, Tiphaine Drouot, d'Olivier Simon et de Dominique Hennion permettra de compiler les listes de chacun. Cette liste complète servira de base pour envoyer des informations relatives aux exigences de la loi du 5 septembre 2018.

Diffuser de l'information aux OF participe du service donné à la filière et est un devoir collectif, compte tenu de leur agrément par les ministères de tutelle, la branche professionnelle et/ou la fédération délégataire. Il est donc proposé qu'un message soit envoyé sous un timbre commun des trois partenaires : Ifce, CPNE-EE, FFE. Maud Dupuy d'Uby se chargera de la rédaction d'un projet de message qui sera soumis à la validation des partenaires concernés avant envoi. Il conviendra par la suite d'informer régulièrement les organismes de formations des différentes actualités au sujet de la loi « liberté de choisir son avenir professionnel ».

2- Présentation des certifications professionnelles sous forme de « blocs de compétences ».

Rapporteur : Michel Chauveau

L'étude de ce sujet depuis septembre dernier a montré, *in fine*, que les partenaires n'éprouvent pas ou plus le besoin d'être accompagné par l'Ifce pour l'écriture des blocs de compétences. Toutefois ils expriment une volonté d'être accompagnés par l'Ifce pour fédérer le travail ultérieur (car les présentations des certifications sous forme de blocs de compétence ne sont pas figées). L'objectif final est d'offrir une meilleure clarté et lisibilité de l'offre de formation, notamment par l'adoption d'un langage davantage commun entre tous les

organismes producteurs de ces formations. C'est une nécessité pour les jeunes et les personnes qui s'y engagent.

Le [rapport écrit](#) de présentation de Michel Chauveau ayant servi à son intervention est accessible.

Proposition de nouvelle orientation :

Un groupe commun aux organismes de formation (Ministères, CPNE-EE, FFE) animé par Florence Delisle en lien avec France compétences permettra d'harmoniser le travail sur les métiers de la filière et la présentation en blocs.

Débat :

Michel David : Il existe des référentiels par poste en rapport avec la convention collective. Cette convention collective est ancienne mais correspond encore à la réalité. Le référentiel d'activité et de compétences peut se rapprocher de la réalité et constitue une bonne base pour démarrer la réflexion. Michel Chauveau le remercie pour cette proposition, qu'il avait envisagée sur la suggestion d'Olivier Simon, mais qu'il n'avait pas voulu écrire, laissant aux partenaires concernés la possibilité de le faire, cette convention résultant de leur propre travail en concertation.

Olivier Simon : Le titre d'animateur assistant d'équitation (AAE) a reçu un avis favorable de France compétences. Le titre s'intitule désormais animateur d'équitation (AE). Le besoin est en effet porté non pas sur la création mais sur la cartographie des compétences. Les tableaux qui existent sont déjà une bonne base de travail car ils référencent les compétences par métier. Il faut maintenant les préciser pour les rendre plus opérationnels dans le cadre de la certification. Si on ne connaît pas exactement les besoins en compétence, tout ce que l'on fabriquera sera en décalage avec les attentes des professionnels.

Maud Dupuy d'Uby : Cette cartographie est d'autant plus importante qu'elle servira également pour la formation tout au long de la vie.

Florence Delisle : Les professionnels de la filière équine sont polyvalents et ne font pas de longues carrières. Les blocs de compétence feront le lien dans la carrière des personnes.

Pierre Ollivier : Il faut garder la possibilité de découper les certifications en blocs de compétence, toutefois ce travail en bloc pour les professions réglementées est difficile. Il faut rester prudent car tout n'est pas fixé dans la doctrine de France compétences et l'étude des certifications se fait au cas par cas. L'enregistrement du titre d'AE de la FFE en trois blocs est une belle avancée.

M. David : OCAPIAT (l'opérateur de compétence de la branche professionnelle – OPCO) a fait un appel d'offre pour qu'un cabinet fasse le travail du référencement. Actuellement des allers-retours se font avec France compétences pour des éléments manquants.

Michel Chauveau : L'Ifce est un catalyseur d'échange. Florence Delisle sera chargée de suivre le groupe de travail composé d'un ou plusieurs représentants de la branche professionnelle et de la fédération délégataire.

3- Insertion professionnelle des enseignants de la filière équestre (projet d'étude).

Rapporteuse : Charlène Lourd

À la suite de la réunion du premier CEF, de nombreux échanges ont eu lieu entre l'Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine (Omeffe), la FFE et la CPNE-EE pour délimiter les besoins de suivi d'insertion des diplômés de l'enseignement. Ce suivi est pertinent car il correspond à une véritable attente de France compétences et un besoin des acteurs de connaître cette donnée. L'Omeffe souhaite grandement pouvoir suivre les diplômés mais à l'heure actuelle les données sont trop disparates et faibles pour envisager des comparaisons entre formations et connaître avec exactitude la situation des diplômés.

Olivier Simon informe que le chef du bureau des cartes professionnelles du MS lui a donné un accord de principe pour pouvoir accéder aux données du fichier EAPS (éducateurs des activités physiques et sportives) de manière anonymisées. Il faut montrer la pertinence des formations par l'insertion des diplômés sinon les diplômes ou certifications ne seront plus enregistrables par France compétences. Cela rejoint ce qui a été dit au préalable. Il faut d'abord cartographier les compétences et ensuite suivre les diplômés pour estimer la pertinence de la formation.

Le [rapport écrit](#) de présentation de Charlène Lourd ayant servi de support à son intervention est accessible.

Proposition de nouvelle orientation :

L'Omeffe poursuit son travail est reste en lien avec la FFE et la CPNE-EE au sujet du suivi des diplômés de l'enseignement. Ce sujet est au cœur de la thématique adéquation formation/emploi.

4- Intégration des demandes des usagers dans les formations d'enseignants et de responsables de centres d'équitation.

Rapporteur : Charlène Lourd

Depuis le premier CEF, un groupe de travail a été constitué : Céline Vial (porteuse du projet), Marion Leveau (coordinatrice des ingénieurs de formation de l'Ifce), Florence Delisle (ingénieure de formation à l'Ifce), Charlotte Geyl (chargée d'étude économie à l'Ifce), Charlène Lourd (ingénieure de projets et de développement Omeffe-Ifce), Mathias Hébert (responsable communication à la FFE).

Dans l'objectif de transférer les connaissances de l'étude Fidel Equestre aux professionnels enseignants, formateurs, gérants de centre équestres et élève enseignant, le groupe imagine cinq supports de diffusion : Web conférence, fiches équipédia, support de cours, questionnaire de satisfaction, vidéos. Pour une meilleure visibilité de ces supports, le groupe envisage de créer une plateforme interactive afin que les professionnels puissent accéder facilement à l'information.

Intéressé par les résultats et convaincu de l'intérêt du projet, la FFE en est partenaire. Ainsi, les membres du groupe s'activent à la création des supports et à leur diffusion.

Le [rapport écrit](#) de présentation de Charlène Lourd ayant servi de support à son intervention est accessible.

Proposition de nouvelle orientation :

Michel Chauveau rappelle que cette proposition est venue suite au diagnostic partagé lors de la première réunion du CEF ; nous sommes bien dans le cadre des orientations du COP de soutien à la filière. Les travaux seront donc poursuivis.

5- Évolution de l'offre et de la demande de chevaux ; conséquences pour la formation des éleveurs (projet d'étude).

Rapporteuse : Florence Méa

Suite à la présentation de Céline Vial au sujet de Fidel Equestre lors de la première réunion du CEF, la SHF avait exprimé sa volonté que des études soient également faites dans le secteur de l'élevage. L'équipe de l'Observatoire économique et social du cheval (OESC) de l'Ifce en lien avec Céline Vial a présenté une note détaillant l'intégralité des projets d'étude pouvant être menés à ce sujet.

Un groupe de travail a été constitué entre l'Ifce et la SHF piloté respectivement par Pascale Heydemann et Guillaume de Thoré.

Guillaume de Thoré souligne que l'étude est très large et dépasse le cadre de l'emploi et de la formation car elle intègre des aspects du marché des éleveurs avec un impact direct ou indirect sur l'emploi et la formation. Il est indispensable de travailler avec les professionnels pour commencer concrètement les travaux.

Clémentine Bonnin précise que la problématique n'est pas unique à l'élevage sport. La SFET a une meilleure connaissance de l'état du marché de ses éleveurs et de l'impact sur l'emploi et la formation mais ressent, elle aussi, un problème d'attractivité sur les métiers de l'élevage.

Florence Méa s'interroge toutefois sur le bénéfice collectif pour la profession à ouvrir les structures à de jeunes stagiaires, qui, pour beaucoup d'entre eux, exerceront un métier différent. C'est un temps important et précieux qui n'est pas forcément reconnu collectivement par les autres acteurs.

Le [support de présentation](#) de Florence Méa ayant servi à sa communication est accessible.

Proposition de nouvelle orientation :

Les membres du CEF se montrent très favorables à ce que le groupe de travail poursuive cette approche et continue d'échanger pour commencer les recherches.

IV - Informations données sur la problématique de recrutement au sein du secteur course par Guillaume Blanc (Question diverse)

Guillaume Blanc, responsable de la direction accompagnement à la filière équine et représentant du Comité filière, fait suite à une note publiée par Équi-ressources alertant sur les problèmes de recrutements rencontrés par les professionnels des courses (entraînement et élevage) : « *c'est une filière porteuse d'emplois mais qui peine à recruter* ».

Les entraîneurs de chevaux de courses (galop et trot) sont face à une telle situation de pénurie de personnel qu'ils réduisent leurs effectifs de chevaux à l'entraînement. Ce manque d'attractivité qui touche l'ensemble de la filière est due certes à un effet sociétal où la valeur du travail évolue, mais elle est aussi la conséquence d'une méconnaissance des métiers liés aux courses de chevaux. Le grand public et les jeunes équitants ont une vision généralement négative des courses quant au traitement des chevaux du fait du manque de connaissance réelle de l'entraînement.

Cette vision négative est aussi la conséquence d'erreurs en gestion des ressources humaines faites par les employeurs depuis de longues années. Équi-ressources mène des actions de sensibilisation aux métiers des courses en proposant des « journées découvertes des métiers des courses » à des équitants issus du sport ou du loisir au sein des hippodromes, des élevages et des écuries de courses.

Si les métiers des cavaliers d'entraînement ou de *lad driver* demandent des compétences équestres et une excellente condition physique, les métiers de l'élevage sont plus facilement accessibles aux personnes moins qualifiées pour le travail avec les chevaux. La FFE joue elle aussi son rôle dans l'attractivité des métiers des courses en développant les courses à poney. Équi-ressources a travaillé en lien avec le Conseil des chevaux de Normandie sur la réalisation d'une charte de bonnes pratiques des employeurs et des salariés.

Florent Romagoux indique qu'il a reçu une demande de la sénatrice Anne-Catherine Loisier pour inscrire les métiers de la filière équestre (FE) à la liste des métiers en tension.

Didier Budka partage le constat qui est valable en France mais aussi à l'international. Tout le monde fait le même constat : « *nous avons des chevaux, des métiers passionnants avec de belles histoires mais nous n'arrivons pas à recruter* ». Chaque pays a fait la liste des moteurs et des freins pour-travailler avec les chevaux dans une écurie de courses ; tous les pays ont la même liste. Si les acteurs des différents pays connaissent des divergences dans l'organisation des courses, ils s'accordent sur cette problématique du recrutement.

L'industrie des courses hippique n'est pas connue et quand elle est connue, elle l'est au travers d'histoires déplorables non représentatives de l'ensemble de la réalité. Le regard de la société sur l'utilisation du cheval change. Le constat international est qu'il faut davantage de visibilité le secteur, les métiers, l'industrie du cheval. Même au sein de la « famille du cheval » chacun porte un regard sur son cousin. On se pose la question de la reconnaissance, de la gestion des ressources humaines et de l'emploi des femmes.

Michel David alerte que le milieu du centre équestre aussi est touché.

Tiphaine Drouot approuve. Le secteur sports-loisir est en train de suivre les tendances des Courses mais de manière moindre. La filière course est rémunératrice et propose de belles perspectives de carrière.

Guillaume de Thoré pose la question de la rémunération. Quand on parle de l'attractivité des métiers, la rémunération n'est jamais abordée.

Didier Budka confirme que les entreprises hippiques de taille moyenne proposent de bons salaires avec intéressement et participation aux résultats. L'Observatoire de l'Afasec a l'information sur les salaires. Il faut toutefois être conscient que c'est un métier qui est difficile, et à 45 ans il est évident qu'il faut penser à la reconversion pour un cavalier.

Jean-Roch Gaillet souhaite qu'au prochain CEF des éléments chiffrés soient fournis sur la rémunération et les offres non pourvues.

Le [support de présentation](#) de Guillaume Blanc ayant servi à sa communication est accessible.

Proposition de nouvelle orientation :

Michel Chauveau : La problématique de recrutement dans le secteur des courses sera à l'ordre du jour du prochain conseil. Il conviendra de fournir des premières données sur la rémunération faite par secteur, des données sur la tension (offre non pourvue).

V - Présentation du cahier spécial Métiers et formations d'équi-ressources, édition 2020

Tiphaine Drouot, responsable d'équi-ressources, présente la dernière édition du cahier spécial Métiers et formations ainsi que les [outils disponibles](#) pour s'informer sur les métiers et les formations. Ce guide est téléchargeable sur le [site d'équi-ressources](#).

Joël Rigal, comme plusieurs membres du CEF, félicite le service car il existe enfin une information fiable faisant abstraction des *a priori*. Jacques Guérin pense que des précisions pourraient être données sur certains métiers (ostéopathe, par exemple), et sur les risques d'inadéquation formations/emplois, notamment.

Proposition de nouvelles orientations :

Compléter les fiches du guide métiers avec des éléments sur le taux d'employabilité, les salaires moyens, les coûts de la formation, le nombre de formés et le nombre de nouveaux recrutés par an, par exemple.

VI - Présentation de l'offre de formation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par Joël Rigal et Héroïse

Giordano (État des lieux et des perspectives d'évolution des formations agricoles liées au cheval et à l'équitation).

Héroïse Giordano, cheffe du bureau des diplômes de l'enseignement technique à la DGER (qui a succédé à Catherine Loncle), précise que les formations agricoles dépendent de deux bureaux, le bureau des formations et des études supérieures d'une part, et le bureau des diplômes de l'enseignement technique d'autre part. Les nouvelles formations soumises à France compétences pour être certifiées doivent présenter un référentiel d'activité, de compétence et d'évaluation. France compétences est très vigilant sur le suivi d'insertion. Les bureaux passent commande aux délégués régionaux chargés d'ingénierie de la formation (DRIF) qui analysent le travail vis-à-vis de l'emploi visé par la certification. Les DRIF réalisent le référentiel d'activité. Ces activités professionnelles sont ensuite traduites en compétence par Agro Sup Dijon qui établit le référentiel de compétences.

Joël Rigal, inspecteur de l'enseignement agricole à compétence pédagogique (zootechnie, hippologie et équitation), présente les différentes certifications proposées par le MAA.

Le certificat de spécialisation (CS) « Débardage et traction animale » concerne un métier à deux têtes, car il faut des personnes à la fois compétentes en débardage et en maniement du cheval. À ce titre, il est difficile d'établir une certification parfaite. Il est proposé de supprimer ce CS car il n'y a pas de véritable demande de la part des professionnels. Cette suppression est en cours d'étude ; il faut en discuter avec les branches professionnelles, notamment celle des forêts.

Concernant la certification en maréchalerie, le MAA a la volonté de passer la certification au niveau 4 (Brevet professionnel) pour apporter plus de connaissances aux élèves souhaitant s'installer une fois diplômés. À noter, qu'il s'agit du seul CAP avec une épreuve pratique. On constate que le CAP agricole (CAPa) « Palefrenier soigneur » est la formation où l'on a le plus de mal à passer de la passion au métier.

Le brevet professionnel de responsable d'une entreprise hippique (BPREH) a été initialement prévu pour les diplômés du BJEPS qui voulaient s'installer et avaient besoin d'un diplôme agricole pour s'installer. Aujourd'hui les publics accueillis sont parfois peu expérimentés dans les domaines de l'équitation et de son enseignement.

Le baccalauréat professionnel de conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH) sera prochainement rénové pour coller davantage aux demandes de la filière et aux possibilités d'insertion voire de poursuite d'étude ou vers des passerelles vers un BPJEPS.

Quoi qu'il en soit, réglementairement, toutes les formations doivent être revues tous les 5 ans.

En plus des enseignements agricoles voire ceux relevant de l'éducation nationale mais dispensés dans les établissements relevant du MAA, une option hippologie-équitation peut être proposée. Cette option (ou enseignement facultatif) permet aux élèves d'obtenir leur baccalauréat, voire de l'obtenir avec mention. Ces cours d'équitation sont réalisés par des enseignants d'équitation diplômés du niveau Bac au niveau Bac+2.

Charlène Lourd alerte sur la diminution du nombre d'élèves en orientation vers les formations du cheval de manière générale.

Michel David confirme ce ressenti, notamment sur les formations d'enseignant d'équitation. Il y a en plus une importante déperdition après quelques mois de formation car l'élève découvre la réalité et les exigences du travail avec le cheval.

Joël Rigal indique qu'il y a peut-être trop de classes ouvertes. Certains établissements remplissent sans grande difficulté, notamment grâce à la réputation des enseignants techniques. Sur l'ensemble du territoire, il y a des différences en matière d'enseignement, d'alternance, de formations initiales, scolaires, etc. Les pôles les plus importants sont implantés dans les régions où il y a beaucoup d'équidés.

Le cheval est un produit d'appel. Mais effectivement, globalement le remplissage des classes diminue.

Proposition de nouvelle orientation :

Le CEF est prêt à inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines réunions toutes études de transformation ou d'évolution des formations agricoles que le MAA/DGER souhaiterait discuter avec les membres de la filière.

Le [support de présentation](#) ayant servi à la présentation de Héloïse Giordano est accessible.

VII - Information donnée sur les métiers du soin dans la filière équine par Jacques Guérin et Charlène Lourd

Les propriétaires de chevaux veulent proposer à leurs animaux les mêmes soins qui leur sont prodigués. On abat de moins en moins les chevaux ; il y a donc de plus en plus de vieux chevaux et davantage de pathologies à soigner.

En France, on dénombre 2 600 vétérinaires d'équidés. En 2019, il y a eu 70 vétérinaires équins de plus alors que l'on observe une baisse du nombre des autres spécialités. Pourtant, les vétérinaires équins gagnent moins bien leur vie que leurs autres collègues.

Le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires a été contacté par une association de masseurs équins pour pouvoir exercer légalement. On dénombre 2 000 masseurs en France.

Cet effectif est inquiétant, notamment parmi les ostéopathes animaliers. En effet, on dénombre 20 écoles formant 25 élèves chacune par an, soit 500 nouveaux ostéopathes chaque année sur le marché du travail. De plus les formations sont coûteuses, 10 000 € l'année durant 5 ans, finalement pour ne pas avoir le droit d'exercer légalement après l'obtention du diplôme !

C'est un *business* très souvent douteux qui doit-être mieux régulé. 175 ostéopathes animaliers vont pouvoir exercer le métier car ils ont réussi l'examen obligatoire délivré par les vétérinaires. Les écoles ont une reconnaissance au RNCP mais ne sont pas autorisées à délivrer l'autorisation d'exercer. Les apprenants ne comprennent pas.

Jacques Guérin s'interroge: Comment le RNCP peut-il autoriser des certifications qui ne sont pas légales ?

Il alerte sur ce nombre important de praticiens. Sur proposition de son CEF, l'Ifce a un devoir d'attirer l'attention sur le nombre d'élèves en formation beaucoup trop important par rapport au besoin du marché.

Jacques Guérin informe de l'existence de certains vides juridiques, notamment sur la pratique d'acte vétérinaire faits par des élèves. Seuls les étudiants vétérinaires peuvent

exercer un acte vétérinaire sous contrôle d'un tuteur. *Quid* des élèves en ostéopathie : ont-ils le droit d'exercer en tant qu'étudiant ?

Quand un professionnel exerce une activité illégale, qu'est-ce que cela entraîne ? En cas d'accident, le diplômé engage ses deniers personnels car il n'est pas assurable. Jacques Guérin est se mettra en lien avec les assureurs qui sont supposés couvrir ces formés exerçant illégalement.

Le métier de technicien dentaire équine, pour sa part, a fait l'objet d'une convention permettant aux dentistes d'exercer en toute légalité.

Jacques Guérin indique qu'une enquête prospective sur les besoins vétérinaires sur les 5, 10 ou 15 ans a été réalisée. Il faudrait 1 000 nouveaux vétérinaires par an. Dans ces 1 000, 700 sont dédiés à l'animal de compagnie. Le CNOV travaille actuellement sur le développement de l'exercice du métier de vétérinaire : télémédecine et télé assistance.

Jean-Michel Pinel indique que le marché de l'ostéopathie humaine est déjà saturé, alors en conséquence ces professionnels s'orientent vers les animaux pour développer leur secteur d'activité.

Le MMA considère le problème avant que le marché ne soit totalement saturé.

Le [support de présentation](#) ayant servi à la présentation de Jacques Guérin et Charlène Lourd est accessible.

Proposition de nouvelle orientation :

Prévoir un temps d'actualisation des fiches métiers vétérinaire, ostéopathe, technicien dentaire équine, auxiliaire vétérinaire d'équi-ressources, entre les conseillers d'équi-ressources et Jacques Guérin. Profiter des salons pour informer sur les difficultés d'insertion professionnelle de certains métiers liés aux soins des chevaux.

Jacques Guérin précisera la dernière diapositive de sa présentation pour éclairer davantage les conséquences de ce constat fait.

VIII -Présentation de l'offre de formation de l'IFCE par Jean-Michel Pinel et Maud Dupuy d'Uby (Bilan, insertion professionnelle et perspectives, en références aux indicateurs du COP).

L'intégralité des données chiffrées présentée sur les formations de l'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE) est consultable sur le [support de présentation](#).

Jean-Michel Pinel indique qu'il existe onze écoles européennes d'équitation, l'école Française du site de Saumur est la seule qui propose trois chevaux par élèves. Les autres écoles (anglaise et allemande par exemple) demandent aux élèves de venir avec leurs propres chevaux. La Cour des comptes a imposé à l'Ifce de réduire les coûts dédiés à l'entretien des chevaux polyvalents, dit les chevaux d'école.

Oliver Simon indique que la demande de réduction des coûts peut s'entendre. Cependant, réduire le nombre de chevaux n'est pas un bon calcul car ils sont des outils de production. C'est un poste avec beaucoup de charges, certes, mais aussi un poste avec de la ressource dès lors que les chevaux sont utilisés.

Jean-Michel Pinel précise que l'ESCE va développer une formation pour les artistes équestres.

Joël Rigal indique qu'il faut réfléchir à la formation continue des enseignants d'équitation.

Jean-Michel Pinel précise que le COP de l'Ifce cible uniquement le DEJEPS et le DESJEPS. Ces formations sont proposées sur quatre sites : Rosières-aux-Salines, Uzès, Saumur, Le Pin.

Le site de Saumur propose les diplômes dits équestres, mais la filière a demandé à l'Institut de ne pas mettre en place de formation au BPJEPS, mais uniquement au DEJEPS et DEJEPS. La formation au BPJEPS n'est possible à l'Ifce que sur demande spécifique. Il existe en effet la formation initiale sur quatre ans qui inclut le BPJEPS, mais les élèves suivent également ensuite le cursus pour obtenir le DEJEPS, le DESJPES, la licence professionnelle Management des établissements équestres, le BPREH et le permis poids lourd.

Le site du Pin est quant à lui davantage axé sur les formations liées à l'élevage, à la sellerie, à l'attelage et au travail des jeunes chevaux de CSO.

Le site de Rosières-aux-Salines propose une formation au travail du jeune équidé, et ouvre une formation DEJEPS CSO et Dressage.

Le site d'Uzès est lui tourné vers les formations liées à l'attelage avec un DEJEPS et un certificat de spécialisation.

IX - Autres questions diverses

Michel DAVID indique que la CPNE-EE a été interrogée (le 20 décembre 2018 pour réponse le 1^{er} février 2019) par France compétences pour déterminer les montants de prise en charges des contrats d'apprentissage, pour les formations relevant de son champ d'application.

Ces niveaux de prises en charges (NPC), s'ils sont prioritairement destinés au financement en apprentissage, serviront sans doute aussi de base de prise en charge pour tous financements faisant appel à des fonds publics. La CPNE-EE n'a pas les moyens matériels et humains pour répondre précisément à une telle question.

Ces NPC sont applicables pour trois ans et seraient révisables tous les trois ans. Ils sont calculés grâce aux coûts analytiques des formations proposées. Afin de permettre une meilleure prise en charge de ces formations, il est important de préparer un dossier déterminant les coûts annuels de formation de chaque diplôme de la liste France compétences, à savoir : DESJEPS - DEJEPS - BPJEPS - ATE - AAE - CS jeune cheval (listés à ce jour).

Ces travaux d'analyse permettraient la réévaluation des NPC en apprentissage des formations de la filière à l'horizon 2022, et par la même des montants de prise en charge par France compétences.

Il existe des écarts de coût de l'apprentissage importants selon les régions, ce qui fausse les moyennes. Comme les tarifs sont valables pendant trois ans, réévaluer le coût moyen permettrait de le revaloriser pour les structures proposant de la formation.

La CPNE EE demande si l'Ifce pourrait collecter des données de comptabilité analytique des organismes de formation, des centres équestres, des structures au trot et au galop, pour répondre ainsi à cette question et permettre de réévaluer le coût de l'apprentissage ?

Proposition de nouvelle orientation :

Michel Chauveau propose la création d'un groupe de travail, que pourrait piloter Marion Leveau si l'Institut en décide ainsi. La réponse est attendue pour janvier 2022, il faut donc engager le processus de réflexion maintenant, procéder à une étude de faisabilité et élaborer une proposition de méthode de travail. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil en octobre 2020.

Olivier Simon propose de se rapprocher de France compétences qui pourrait sans doute conseiller sur la méthodologie à adopter.

X - Conclusion de la réunion

Michel Chauveau et Jean-Roch Gaillet remercient les membres du CEF pour leur participation très active et la DGER pour son accueil. La prochaine réunion du CEF est normalement prévue le jeudi 22 octobre 2020 sur le site de l'Ifce de Saumur. Les précisions nécessaires seront données en temps utile.

%%%%%%%%

Conseil de l'emploi et de la formation



Relevé de propositions actualisées au 4 mars 2020

Propositions initiales

- 1- Agrément des organismes de formation : Communiquer et informer sur les modalités législatives en vigueur (loi du 5 septembre 2018) pour l'agrément des organismes de formation de la filière équine ; les accompagner pour leur agrément.
 - Vérifier l'exhaustivité du recensement fait par le service d'équi-ressources. Équi-ressources, la FFE et la CPNE-EE travailleront ensemble à la création d'une liste exhaustive des centres de formations. L'Ifce proposera un message d'information à envoyer à l'ensemble des organismes de formation sous le timbre commun, Ifce, FFE, CPNE-EE.
- 2- Présentation des certifications en blocs de compétences : Travailler la notion de « blocs de compétences » pour les formations de la filière en fonction des besoins des professionnels.
 - Parfaire une harmonisation de présentation des formations en lien avec les compétences attendues par les professionnels pour proposer un schéma de formation davantage cohérent et lisible.
- 3- Insertion professionnelle des enseignants de la filière équestre : Dans la perspective de l'adéquation emploi/formation, effectuer une étude de l'insertion professionnelle des enseignants diplômés de la filière équestre, avec un suivi longitudinal.
 - L'Omeffe en relation avec la FFE et la CPNE-EE poursuivra son travail sur le suivi d'insertion des diplômés en enseignement.
- 4- Intégration des demandes des usagers dans la formation des enseignants : Étudier comment les formations des enseignants pourraient mieux intégrer la demande des usagers à partir des travaux de Céline Vial et son équipe « Choix et fidélisation des cavaliers en centres équestres ».
 - Les projets de transfert de connaissances prévus par le groupe de travail sont validés. Les personnes missionnées peuvent poursuivre leur travail.
- 5- Offre et demande de chevaux ; formation des éleveurs : Reproduire l'étude « Choix et fidélisation des cavaliers en centre équestre » sur le secteur de l'élevage : étudier les évolutions de l'offre et de la demande de chevaux ; en tirer les conséquences en matière de formation des éleveurs.
 - Le groupe de travail poursuivra son travail prospectif et continuera à échanger pour entamer les recherches.

Propositions complémentaires

- 6- Recrutement dans le secteur des courses : La problématique de recrutement dans le secteur des courses sera à l'ordre du jour du prochain conseil. Il conviendra de fournir des premières données sur la rémunération faite par secteur, des données sur la tension (offre non pourvue).
- 7- Actualisation des fiches métiers du soin : Prévoir un temps d'actualisation des fiches métiers vétérinaire, ostéopathe, technicien dentaire équine, auxiliaire vétérinaire d'équi-ressources, entre les conseillers d'équi-ressources et Jacques Guérin. Profiter des salons pour informer sur les difficultés d'insertion professionnelle de certains métiers liés aux soins des chevaux.
- 8- Coût de l'apprentissage : La question du coût de l'apprentissage sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil. Des travaux préparatoires se feront entre temps.
- 9- Actualisation du guide « Métiers et formations » : Songer à compléter les fiches du guide métier avec des chiffres sur l'employabilité, le salaire, le coût de la formation, etc.

Prochaine réunion le jeudi 22 octobre 2020
à Saumur
(Sous réserve de confirmation)